

la quantité d'eau ingérée ne peut dépasser un litre par jour. Encore est-il nécessaire de suivre une progression et faut-il entourer le malade d'une surveillance constante.

La durée du traitement doit être subordonnée aux résultats acquis et l'on ne peut d'avance en fixer le terme. Dans les cas ordinaires elle est de 10. à 30 jours.

A table, on peut boire de l'eau refroidie à volonté. Elle agit surtout par ses propriétés alcalines, et exerce une heureuse influence sur l'estomac des malades dyspeptiques.

Les "bains" ont une action sédative qui calme rapidement les phénomènes douloureux éprouvés par les graveleux et arrête souvent des coliques néphrétiques en provoquant l'expulsion du calcul. Les sensations pénibles dues à l'excitation produite par l'eau ingérée sont notablement diminuées par les bains prolongés.

Nous devons faire remarquer qu'on abaisse à volonté la température du bain, sans mélange d'eau froide ordinaire, grâce à un bassin réservoir où l'eau sulfureuse se refroidit sans s'altérer notablement.

Enfin, l'eau prise au griffon est employée, avec des résultats excellents en "lavages vésicaux" dans les cystites chroniques et chez les prostatiques infectés.

#### INDICATIONS DES EAUX DE "LA PRESTE"

Il existe "trois indications capitales" au traitement thermal de LA PRESTE :

1° La lithiase urique non chirurgicale (gravelle rouge sans calculs rénaux ni vésicaux). Le traitement agit en augmentant considérablement la sécrétion urinaire, en particulier l'élimination de l'acide urique. Il n'est même pas rare de voir expulser par les malades soit pendant leur séjour, soit quelques temps après, de volumineux graviers atteignant et dépassant même le calibre anatomique de l'uretère. Le professeur Grasset, dans ses "Consultations médicales," prescrit une saison en été à LA PRESTE dans les cas de lithiase urinaire et de douleurs néphrétiques subaiguës persistantes avec expulsion de sable en dehors des coliques néphrétiques franches. Le professeur Guyon a envoyé des malades à maintes reprises dans cette station,

2° L'infection chronique des voies urinaires, quelqu'en soit le point de départ et quelque soit le degré des lésions pyélo-néphriti-